



www.angers.fr

## **LETTRE DE MISSION - STAGE RÉMUNÉRÉ**

---

**Collectivité : Commune d'Angers**

**Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires**

### **CONTEXTE**

Angers Loire Métropole procède à la révision n°2 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunale.

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont élaboré un Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur entré en vigueur octobre 2024. Ce document qui couvre près de 200 hectares du territoire de la ville d'Angers se substitue au Plan Local d'urbanisme intercommunale.

- Angers Loire Métropole souhaite engager un travail d'information, de sensibilisation et de pédagogie auprès des citoyens pour faciliter leur demande d'autorisation d'urbanisme, comme une déclaration préalable ou un permis de construire.
- La Ville d'Angers souhaite enfin réfléchir aux moyens financiers possibles d'accompagner les propriétaires occupants qui ont un bien dans le périmètre du PSMV à réaliser des travaux. L'enjeu est d'inciter les propriétaires à des travaux plus complémentaires notamment sur le volet isolation et performances énergétiques après une 10<sup>ème</sup> campagne de ravalement de façade aux résultats mitigés.

### **LE STAGIAIRE**

Profil recherché

- Formation en Architecture et en Urbanisme

Qualités professionnelles et capacités requises :

- Capacités d'analyse et de synthèse
- Créativité, qualité rédactionnelle et graphique,
- Bonne organisation et rigueur méthodologique
- Capacités d'initiative et d'autonomie
- Goût du travail en équipe

### **DATES DU STAGE**

6 mois maximum à partir d'avril 2025

## **MISSIONS**

### **Volet 1 – Illustrations graphiques des règles d’urbanisme du PLUi et du formalisme à respecter**

Il est demandé de proposer des supports avec une identité graphique et un fil conducteur « comment concrétiser mon projet de... ? » au travers de

- des illustrations des règles
- ainsi qu’une présentation très visuelle des pièces qui sont attendues pour constituer un dossier complet.

Les projets de clôture, d’isolation thermique par l’extérieur, d’annexe et d’extension seront traités en priorité. Ces supports doivent permettre aux angevins mais aussi aux habitants de toutes les communes d’ALM d’appréhender ce qui fonde l’identité du territoire en matière de patrimoine et ce qui participe de la transition écologique.

### **Volet 2 – un benchmark et des propositions d’accompagnements financiers qui pourraient être proposés aux propriétaires dans le but d’inciter à un programme de travaux en phase avec l’adaptation du bâti à la transition écologique.**

Il sera recherché comment la Ville d’Angers peut encourager dans le périmètre du PSMV des travaux de rénovation répondant aux exigences patrimoniales de ce périmètre, en complément des aides déjà accessibles.

## **LIEU D’ACCUEIL**

Hôtel de communauté d’Angers Loire Métropole, Direction Aménagement et Développement des Territoires, Service Autorisations du droit des sols, 83 rue du Mail à Angers.

## **HORAIRES DE TRAVAIL, TEMPS HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL, CONGES**

Le stage proposé est un stage à temps complet, soit 35h par semaine.

Les horaires de travail sont 9H-12H30 // 13H30-17H00

## **INDEMNISATION**

Le stage sera gratifié à raison de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 4,35€/heure.

Fait à Angers, le 10/03/2025

**LE TUTEUR DU STAGE**  
**Karine TURGIS**  
Responsable du service  
Autorisations du droit des sols